Fre 3.21776 (
C 21c
Fre
21723

DISCOURS

Prononcé par le Roi, à l'Assemblée Nationale, le 4 Février 1790.

MESSIEURS,

LA gravité des circonstances où se trouve la France m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre & de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la Justice, les mécontentemens qui naissent des privations particulieres, les oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite inévitable des longues dissentions, la situation critique des finances & les incertitudes sur la fortune publique, enfin l'agitation générale des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité & du bonheur du Royaume.

Un grand but se présente à vos regards, mais il faut y atteindre sans accroissement de trouble & sans nouvelles convulsions. C'étoit, je dois le dire, d'une maniere plus douce & plus tranquille que j'espérois vous y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumieres & les volontés des Représentans de la Nation; mais mon bonheur & ma gloire ne sont pas moins étroitement liés au succès de vos travaux.

Je les ai garantis par une continuelle vigilance de l'influence funeste que pouvoient avoir sur eux les circonstances malheureuses au milieu desquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la disette que la France avoit à redouter l'année derniere ont été éloignées par des soins multipliés & des approvisionnemens immenses. Le désordre que l'état ancien des finances, le discrédit,

THE NEWBERRY
LIBRARY

l'exceſſive rareté du numéraire & le dépériſſement graduel des revenus devoient naturellement amener, ce déſordre, au moins dans ſon éclat & dans ſes excès, a été juſqu'à préſent écarté. J'ai adouci par-tout, & principalement dans la Capitale, les dangereuſes conſéquences du défaut de travail; & nonobſtant l'affoibliſſement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le Royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'euſſe deſiré, mais dans un état de tranquillité ſuffiſant pour recevoir le bienfait d'une liberté ſage & bien ordonnée; enfin, malgré notre ſituation intérieure généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres Nations, j'ai conſervé la paix au dehors, & j'ai entretenu avec toutes les Puiſſances de l'Europe les rapports d'égards & d'amitié qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainſi préſervés des grandes contrariétés qui pouvoient ſi aiſément traverſer vos ſoins & vos travaux, je crois le moment arrivé, où il importe à l'intérêt de l'Etat que je m'aſſocie d'une maniere encore plus expreſſe & plus manifeſte, à l'exécution & à la réuſſite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis ſaiſir une plus grande occaſion que celle où vous préſentez à mon acceptation des décrets deſtinés à établir dans le Royaume une organiſation nouvelle, qui doit avoir une influence ſi importante & ſi propice ſur le bonheur de mes ſujets & ſur la proſpérité de cet Empire.

Vous ſavez, Meſſieurs, qu'il y a plus de dix ans, & dans un temps où le vœu de la Nation ne s'étoit pas encore expliqué ſur les Aſſemblées provinciales, j'avois commencé à ſubſtituer ce genre d'adminiſtration à celui qu'une ancienne & longue habitude avoit conſacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçue de l'utilité de ces établiſſemens, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les Provinces de mon Royaume; & pour aſſurer aux nouvelles adminiſtra-

tions la confiance générale, j'ai voulu que les Membres dont elles devoient être compoſées fuſſent nommés librement par tous les Citoyens. Vous avez amélioré ces vues de pluſieurs manieres, & la plus eſſentielle, ſans doute, eſt cette ſubdiviſion égale & ſagement motivée, qui en affoibliſſant les anciennes ſéparations de Province à Province, & en établiſſant un ſyſtême général & complet d'équilibre, réunit davantage à un même eſprit & à un même intérêt toutes les parties du Royaume. Cette grande idée, ce ſalutaire deſſein vous ſont entiérement dus ; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des Repréſentans de la Nation, il ne falloit pas moins que leur juſte aſcendant ſur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une ſi grande importance, & pour vaincre, au nom de la raiſon, les réſiſtances de l'habitude & des intérêts particuliers.

Je favoriſerai, je ſeconderai, par tous les moyens qui ſont en mon pouvoir, le ſuccès de cette vaſte organiſation, d'où dépend à mes yeux le ſalut de la France ; & je crois néceſſaire de le dire, je ſuis trop occupé de la ſituation intérieure du Royaume, j'ai les yeux trop ouverts ſur les dangers de tout genre dont nous ſommes environnés, pour ne pas ſentir fortement que dans la diſpoſition préſente des eſprits, & en conſidérant l'état où ſe trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choſes s'établiſſe avec calme & avec tranquillité, ou que le Royaume ſoit expoſé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais citoyens y réfléchiſſent, ainſi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention ſur le bien de l'Etat, & ils verront que même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui pourra reſter de défectueux dans la collection des loix qui auront été l'ouvrage de cette Aſſemblée ; mais toute entrepriſe qui tendroit à ébranler les principes de la Conſtitution même, tout concert qui auroit pour but de les renverſer ou

d'en affoiblir l'heureuse influence, ne serviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la discorde ; & en supposant le succès partiel ou momentané d'une semblable tentative contre mon peuple & moi, le résultat nous priveroit, sans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choses nous offre la perspective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances que nous pouvons concevoir, & ne songeons qu'à les réaliser par un accord unanime ; que par-tout on sache que le Monarque & les Représentans de la Nation sont unis d'un même intérêt & d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les Provinces un esprit de paix & de bonne volonté, & que tous les Citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent servir l'Etat essentiellement par leur zele & leurs lumieres s'empressent de prendre part aux différentes subdivisions de l'Administration générale, dont l'enchaînement & l'ensemble doivent concourir efficacement au rétablissement de l'ordre & à la prospérité du Royaume.

Nous ne devons point nous le dissimuler, il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté suivie, un effort général & commun sont absolument nécessaires pour obtenir un succès véritable. Continuez donc vos travaux sans autre passion que celle du bien ; fixez toujours votre premiere attention sur le sort du Peuple & sur la liberté publique ; mais occupez-vous aussi d'adoucir, de calmer toutes les défiances, & mettez fin, le plutôt possible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un si grand nombre de ses Citoyens, & dont l'effet contraste avec les loix de sûreté & de liberté que vous voulez établir. La prospérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous appercevons par-tout des espérances, soyons impatiens de voir aussi par-tout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les François indistinctement reconnoîtront l'avantage de l'entiere suppres-

sion des différences d'ordre & d'état, lorsqu'il est question de travailler en commun au bien public, à cette prospérité de la patrie qui intéresse également tous les citoyens, & chacun doit voir sans peine que pour être appellé dorénavant à servir l'état de quelque maniere, il suffira de s'être rendu remarquable par ses talens ou par ses vertus.

En même-temps néanmoins, tout ce qui rappelle à une nation l'ancienneté & la continuité des services d'une race honorée est une distinction que rien ne peut détruire ; & comme elle s'unit aux devoirs de la reconnoissance, ceux qui, dans toutes les classes de la société, aspirent à servir efficacement leur patrie, & ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réussir, ont un intérêt à respecter cette transmission de titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfans.

Le respect dû aux ministres de la religion ne pourra non plus s'effacer, & lorsque leur considération sera principalement unie aux saintes vérités qui sont la sauvegarde de l'ordre & de la morale, tous les citoyens honnêtes & éclairés auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute ceux qui ont abandonné leurs privileges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus, comme autrefois, un ordre politique dans l'état, se trouvent soumis à des sacrifices dont je connois toute l'importance ; mais j'en ai la persuasion, ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établissement des Assemblées nationales présente l'espérance.

J'aurois bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'état, je m'arrêtois à des calculs personnels : mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine & entiere dans l'accroissement du bonheur de la nation, & c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment.

Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle dont le vœu général, d'accord avec le

mien, a consacré les principes. Je ferai davantage ; & de concert avec la Reine qui partage tous mes sentimens, je préparerai de bonne heure l'esprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai, dès ses premiers ans, à être heureux du bonheur des François, & à reconnoître toujours malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentimens d'amour & de fidélité dont la nation, depuis tant de siecles, donne à ses Rois des preuves si touchantes.

Je ne dois point le mettre en doute ; en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez sûrement avec sagesse & avec candeur de l'affermissement du pouvoir exécutif, cette condition sans laquelle il ne sauroit exister aucun ordre durable au-dedans ni aucune considération au-dehors. Nulle défiance ne peut raisonnablement vous rester ; ainsi il est de votre devoir, comme citoyens & comme fidelles représentans de la nation, d'assurer au bien de l'état & à la liberté publique cette stabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez sûrement présent à l'esprit que sans une telle autorité, toutes les parties de votre système de Constitution resteroient à-la-fois sans lien & sans correspondance ; & en vous occupant de la liberté que vous aimez, & que j'aime aussi, vous ne perdrez pas de vue que le désordre en administration, en amenant la confusion des pouvois, dégénere souvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuse & la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainsi, non pas pour moi, Messieurs, qui ne compte point ce qui m'est personnel près des loix & des institutions qui doivent régler le destin de l'empire, mais pour le bonheur même de notre Patrie, pour sa prospérité, pour sa puissance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impressions du moment qui pourroient vous détourner de considérer dans son ensemble

ce qu'exige un royaume tel que la France, & par sa vaste étendue, & par son immense population, & par ses relations inévitables au-dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention sur ce qu'exigent encore des législateurs, les mœurs, le caractere & les habitudes d'une nation devenue trop célebre en Europe par la nature de son esprit & de son génie, pour qu'il puisse paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les sentimens de douceur, de confiance & de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple aussi de cet esprit de justice qui serve de sauve-garde à la propriété, à ce droit respecté de toutes les nations, qui n'est pas l'ouvrage du hasard, qui ne dérive point des privileges d'opinion, mais qui se lie étroitement aux rapports les plus essentiels de l'ordre public & aux premieres conditions de l'harmonie sociale.

Par quelle fatalité, lorsque le calme commençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les provinces? par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès? Joignez-vous à moi pour les arrêter, & empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours où le bonheur de la nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'est si cher, & dont on m'assure que je suis aimé quand on veut me consoler de mes peines. Ah! s'il savoit à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuse amertume.

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'Etat, sans vous presser de vous occuper d'une maniere instante & définitive de tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dans les finances, & la tran-

356

quillité de la multitude innombrable de citoyens qui ſont unis par quelque lien à la fortune publique. Il eſt temps d'appaiſer toutes les inquiétudes ; il eſt temps de rendre à ce royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à-la-fois ; auſſi je vous invite à réſerver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumieres vous préſente le tableau ; mais quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déjà fait un plan ſage & raiſonnable pour l'exercice de la juſtice, quand vous aurez aſſuré les baſes d'un équilibre parfait entre les revenus & les dépenſes de l'Etat ; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la conſtitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnoiſſance publique ; & dans la continuation ſucceſſive des Aſſemblées nationales, continuation fondée dorénavant ſur cette conſtitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter, d'année en année, de nouveaux moyens de proſpérité à tous ceux que vous avez déjà préparés. Puiſſe cette journée, où votre Monarque vient s'unir à vous de la maniere la plus franche & la plus intime, être une époque mémorable dans l'hiſtoire de cet empire ! Elle le ſera, je l'eſpere, ſi mes vœux ardens, ſi mes inſtantes exhortations peuvent être un ſignal de paix & de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un eſprit de concorde, devenu ſi néceſſaire, me faſſent le ſacrifice de tous les ſouvenirs qui les affligent, je les payerai par ma reconnoiſſance & mon affection. Ne profeſſons tous à compter de ce jour, ne profeſſons, je vous en donne l'exemple, qu'une ſeule opinion, qu'un ſeul intérêt, qu'une ſeule volonté, l'attachement à la Conſtitution nouvelle & le deſir ardent de la paix, du bonheur & de la proſpérité de la France.

A LA ROCHELLE,

Chez P. L. CHAUVET, Imprimeur du Roi. 1790.